

(1)

(N° 141.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1865.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en exécution de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, le rapport sur l'administration et les opérations de la caisse d'amortissement, et de celle des dépôts et consignations, pendant l'année 1864.

Aucun changement n'est survenu dans le personnel de la commission de surveillance (1). M. H. De Brouckere, dont le mandat est venu à cesser, par suite de la dissolution de la Chambre des Représentants, a été réélu par cette assemblée comme membre de la commission dans la séance du 2 septembre 1864.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dotations.

Les fonds votés par la Législature pour le service de l'amortissement de la dette nationale, en 1864, ont été mis semestriellement à la disposition de la caisse, conformément aux contrats d'emprunt. Ils se sont élevés à la somme de fr. 7,623,254 06, et présentent, sur les ressources de l'année 1865, un excédant de fr. 311,897 50.

Cet excédant, que les rapports font ressortir tous les ans, indique dans quelle mesure se développent les ressources de l'amortissement, par l'accumulation des intérêts des capitaux amortis.

(1) La commission se compose de MM. Fallon, président de la Cour des Comptes, *président*, J. Verreyt, ancien président du tribunal de commerce, T'Kint-Vanderkun, consul des Pays-Bas, H. De Brouckere, Ministre d'État, membre de la Chambre des Représentants et F. Fortamps, sénateur, directeur de la Banque de Belgique.

Le tableau ci-après établit l'importance des fonds qui doivent concourir à éteindre les divers emprunts.

EMPRUNTS ET DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL NOMINAL.	DOTATIONS annuelles	INTERÊTS des capitaux amortis	Total.
Emprunt à 4 p. % mis en souscription en 1856	30,000,000 »	500,000	678,240	978,240
Emprunt de 50,808,000 francs, à 5 p. % contracté en 1858, et dette de 7,624,000 francs inscrite au grand-livre en 1850, et	58,474,800 .	584,748 .	1,005,960 .	1,590,717 .
Dette à 4 1/2 p. % dérivant de la conversion faite en 1844, des emprunts à 5 p. % de 100,800,000 francs, et de fr. 1,148,414 48 c.	95,412,832 »	954,428 52	1,577,906 74	2,552,555 06
Emprunt à 4 1/2 p. % contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. % mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'art. 65 du traité du 2 novembre 1842 et	84,656,000 .	423,280 .	588,754 .	1,012,015 .
Dette à 4 1/2 p. % résultant de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848 opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c., capital mis à la disposition du trésor par la loi du 14 juin 1855 .	157,615,500 .	788,076 50	495,216 .	1,285,292 50
Dette à 4 1/2 p. % provenant de la conversion faite en 1857 de l'emprunt à 5 p. % de 1852, et emprunt de 1860 réunis	69,582,000	516,910	79,744 50	426,654 50
Total . . . fr.	495,570,952 .	Total . . . fr.	7,625,254 06	
En ajoutant le solde des fonds qui étaient restés disponibles au 1 ^{er} janvier 1864, soit				1,689,709 12
on trouve que les moyens dont disposait la caisse pour les opérations d'amortissement s'élevaient à fr.				9,512,963 18

Emploi des dotations.

Il a été appliqué, en 1864, à l'amortissement de la dette, tant en Belgique qu'à Paris, la somme de fr. 6,987,946 25 c.

Les crédits relatifs au 4 p. % ont été dépassés de fr. 325 48 c.

Il restait disponible, au 31 décembre 1864 : fr. 61,004 22 c pour continuer l'amortissement du 5 p. % jusqu'au 1^{er} février 1865, et fr. 2,264,528 31 c pour continuer l'amortissement du 4 1/2 p. % jusqu'au 1^{er} mai suivant.

Les opérations de l'année 1864 se rapportent aux divers emprunts dans la proportion indiquée ci-après.

EMPRUNTS ET DETTES	SOMMES EMPLOYÉES AUX RACHATS			CAPITAL NOMINAL des titres rachetés
	En Belgique.	A Paris	Total.	
4 p. % de 1856	978,058 65	»	978,058 65	992,000 .
5 p. % de 1858	946,454 57	796,262 50	1,742,697 07	2,102,000 .
4 1/2 p. % (conversion de 1844)	1,979,150 09	»	1,979,150 09	1,967,000 .
4 1/2 p. % (emprunt de 1844)	960,379 54	»	960,379 54	952,000 .
4 1/2 p. % (conversion de 1855)	1,015,086 48	»	1,015,086 48	1,007,000 .
4 1/2 p. % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis).	514,574 60	»	514,574 60	512,000 .
TOTAL. fr.	6,191,785 75	796,262 50	6,987,946 25	7,552,000 .

Les indications que renferme ce tableau sont développés jour par jour, dans les situations trimestrielles publiées au *Moniteur* des 28 juillet 1864, n° 210, et 15 février 1865, n° 46. Par l'examen de ces états, on pourra se convaincre que les rachats ont été combinés en vue de prévenir de brusques variations dans les cours, et afin de donner toute sécurité aux prêteurs.

Indiquons sommairement le capital nominal de la dette qui, depuis l'origine des divers emprunts, a été amorti :

4 p. 0/0 de 1836	fr.	17,704,000	»
3 p. 0/0 de 1838		54,908,800	»
4 1/2 p. 0/0 (conversion de 1844)	fr.	31,547,149	78
4 1/2 p. 0/0 (emprunt de 1844)		13,576,500	»
4 1/2 p. 0/0 (conversion de 1855)		11,400,800	»
4 1/2 p. 0/0 (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis)		1,887,100	»
TOTAL DES TITRES AMORTIS.		fr.	<u>110,624,549 78</u>

Il restait donc à racheter, au 31 décembre 1864, des obligations au porteur et des inscriptions nominatives, représentant ensemble un capital de fr. 384,946,582 22 c^s, savoir :

Fr.	12,296,000	» en 4 p. 0/0.	
	25,566,000	» en 3 p. 0/0.	
	349,084,582 22		
		fr. 64,095,682 22	en 4 1/2 p. 0/0 (conversion de 1844).
		71,279,500	» en 4 1/2 p. 0/0 (emprunt de 1844).
		146,214,500	» en 4 1/2 p. 0/0 (conversion de 1855).
		67,494,900	» en 4 1/2 p. 0/0 (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis).
TOTAL fr.	<u>384,946,582 22</u>		

Taux et frais des rachats.

La crise financière qui a sévi jusque vers la fin de l'année 1864, et qui a pesé sur la plupart des valeurs cotées à la Bourse de Bruxelles, n'a pas sensiblement affecté les fonds belges.

Le 3 p. 0/0, qui donne lieu à peu de transactions dans le public, ne s'en est guère ressenti. Il a suffi de l'action de l'amortissement pour maintenir les titres de cette dette à un cours relativement élevé.

Le 4 p. 0/0 a légèrement fléchi. Mais au taux actuel (96), il procure un revenu qui est mieux en rapport avec celui que donnent les autres fonds belges, en tenant compte du bénéfice que les détenteurs réaliseront, par la hausse qui doit nécessairement se produire, sur le capital, à mesure que l'on se rapprochera de l'époque où cette dette sera complètement éteinte.

Quant aux divers 4 1/2, la cause de leur faiblesse, pendant quelques mois de l'année, est expliquée à l'article : « Réalisations. »

En résumé, le cours élevé des fonds nationaux en général témoigne de la confiance que la Belgique a su inspirer en remplissant scrupuleusement ses obligations.

Le tableau ci-après signale les écarts dans le prix des acquisitions faites en 1863 et en 1864.

EMPRUNTS ET DETTES.	COURS des opérations en 1864.		DIFFÉRENCES.	COURS des opérations en 1863.		DIFFÉRENCES.
	Le plus bas.	Le plus élevé.		Le plus bas.	Le plus élevé.	
	3 p. %	80 50		85 75	5 25	
4 p. %	96 25	97 50	1 25	98 50	99 "	0 50
4 1/2 p. %	98 10	100 "	1 90	98 65	100 "	1 50

Les frais supportés par le trésor, du chef des opérations d'amortissement dont il a été rendu compte, s'élèvent à la somme de fr. 21,562 50 c^t, savoir :

Fr. 15,627 57 pour la commission allouée à MM. de Rothschild frères,
par le contrat du 21 juin 1858, relatif à l'emprunt
3 p. %.

5,934 93 pour frais de courtage résultant des rachats effectués en
Belgique.

ENSEMBLE. fr. 21,562 50

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Cautionnements des comptables publics et des contribuables.

NUMÉRAIRE.

Les modifications apportées par le Département des Travaux publics au taux des cautionnements des comptables et sous-comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, ont donné lieu à un mouvement considérable pendant l'année 1864, en nécessitant la substitution de nouvelles inscriptions aux inscriptions existantes. Bien que la recette soit restée inférieure à celle de 1863, le nombre de dépôts a dépassé de beaucoup celui des années précédentes. Voici les résultats pour 1864 :

Les versements se sont élevés à fr. 1,329,544 92
Les remboursements à 1,487,783 68

Il en résulte un excédant de recette de 141,761 24
qui, avec le solde existant au 1^{er} janvier 1864, soit 13,927,288 13

porte le montant des cautionnements restant en dépôt, à . . fr. 14,069,049 37

Cette somme se compose :

1° De cautionnements inscrits au nombre de 4,769 pour . fr. 13,387,978 37

2° De cautionnements non inscrits 711,071 "

FONDS PUBLICS.

Les cautionnements en fonds publics, déposés chez les agents du caissier de l'État par les redevables de droits de douanes et d'accises, représentaient, au 31 décembre 1863 :

	Ancien service.	Nouveau service.
Un capital de	501,000 »	36,000 »
Le capital des fonds inscrits en 1864 s'élève à	»	283,500 »
TOTAL. . . . fr.	501,000 »	319,500 »
Celui des restitutions effectuées étant de	241,000 »	127,000 »
il restait en dépôt au 1 ^{er} janvier 1865 fr.	260,000 »	192,500 »
ENSEMBLE. . . . fr.	452,500 »	

Consignations.

Les consignations judiciaires et légales, faites dans les conditions déterminées par la loi du 28 nivôse an XIII, s'élevaient, à la date du 1^{er} janvier 1864, à fr. 6,724,790 54

Il a été confié à la caisse, pendant l'année 1864 fr. 3,216,114 21

TOTAL. . . . fr. 9,940,904 75

Les restitutions faites en 1864 étant de 3,020,075 57

Il restait en dépôt, au 1^{er} janvier 1865 fr. 6,920,829 18

Depuis trois ans, le mouvement de la caisse des consignations ne varie guère, tant pour la recette que pour la dépense.

En 1862, il y a eu 720 consignations, s'élevant à fr. 3,532,824 04 c^s, et 1180 remboursements, au capital de fr. 3,487,229 61 c^s;

En 1863, 791 consignations, montant à fr. 3,111,000 39 c^s, et 1,270 remboursements, au capital de fr. 2,907,425 60 c^s.

Les paiements d'intérêts n'ont pas non plus varié sensiblement pendant les trois dernières années : En 1862, il a été payé fr. 137,836 73 c^s; en 1863, fr. 118,266 81 c^s; en 1864, fr. 140,971 29 c^s.

Le prix de terrains expropriés pour cause d'utilité publique, figure pour une large part dans ces consignations.

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Les agents de change et les courtiers de commerce sont soumis à l'obligation de fournir un cautionnement en numéraire; les entrepreneurs de travaux publics ont la faculté de le déposer soit en numéraire, soit en fonds publics nationaux ou en obligations à 4 1/2 p. 0/0 de la Société du Crédit communal.

Voici les résultats constatés en 1864, tant pour le numéraire que pour le fonds publics.

CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Les cautionnements de cette nature se divisent en dépôts provisoires et en dépôts définitifs, suivant qu'ils sont fournis par des soumissionnaires, ou par des adjudicataires de travaux publics et par des agents commerciaux.

Les dépôts *provisoires* sont improductifs d'intérêts.

Les dépôts *définitifs* sont assimilés aux consignations et portent intérêt à 5 p. 0/0 à partir du 60^e jour qui suit le dépôt.

	Provisoires	Définitifs.
Solde au 31 décembre 1863. fr.	145,200 »	1,640,537 46
Versements renseignés en 1864	1,875,125 »	619,075 »
TOTAL. fr.	2,018,325 »	2,259,612 46
Remboursements effectués en 1864	1,754,575 »	568,021 25
En dépôt au 1 ^{er} janvier 1865 fr.	263,750 »	1,691,591 21

CAUTIONNEMENTS EN FONDS PUBLICS.

Les opérations relatives aux cautionnements en fonds publics, se divisent également en deux parties; mais cette division n'est que transitoire; elle cessera avec la disparition des dépôts effectués antérieurement au 1^{er} janvier 1865.

Ces derniers dépôts, reçus par application de l'article 8 de l'arrêté royal du 25 juin 1851, et qui étaient renseignés directement et sans contrôle par le caissier de l'État, constituent l'ancien service.

Les cautionnements fournis pendant les années 1863 et 1864, en vertu de l'arrêté royal du 22 décembre 1862, sont portés dans les écritures sous la désignation de : Nouveau service. Ils sont reçus par le caissier et renseignés en recette par les agents du Trésor.

Le tableau qui suit indique le mouvement de ces différents dépôts pendant l'année 1864.

	NATURE DES DÉPÔTS.					Total.
	OBLIGATIONS DE L'ÉTAT				OBLIGATIONS à 4 1/2 du crédit communal.	
	à 2 1/2 p. 0/0.	à 5 p. 0/0.	à 4 p. 0/0.	à 4 1/2 p. 0/0.		
Ancien service.						
Capital nom. des titres en dépôt au 31 déc. 1863.	918,400 »	141,000 »	65,000 »	2,774,500 »	»	5,898,900 »
— — restitués en 1864	164,400 »	156,000 »	60,000 »	878,400 »	»	1,258,800 »
Cap. nom. des titr. rest en dépôt au 31 déc 1864	754,000 »	5,000 »	5,000 »	1,896,100 »	»	2 660,100 » 2,660,100 »
Nouveau service.						
Capital nom. des titres en dépôt au 31 déc 1863.	574,000 »	141,000 »	8,000 »	5,488,150 »	2,528,000 »	6,559,150 »
— — reçus en 1864	614,000 »	476,000 »	20,000 »	4,028,100 »	5,760,700 »	8,907,800 »
TOTAL. fr.	988,000 »	617,000 »	57,000 »	7,516,250 »	6,288,700 »	13,440,950 »
Capital nom. des titres restitués en 1864	652,000 »	462,000 »	28,000 »	5,506,500 »	2,511,600 »	7,159,000 »
En dépôt au 31 décembre 1864.	556,000 »	155,000 »	9,000 »	4,009,950 »	5,777,100 »	8,287,050 » 8,287,050 »

Fr. 10,947,150 »

FONDS DE DÉPOT.

Placements et réalisations.

Le Gouvernement a été autorisé par diverses lois à émettre des bons du Trésor. Il n'a cependant pas jugé à propos d'en mettre en circulation. Seulement, après avoir pris l'avis de la commission de surveillance, il lui a paru utile, dans l'intérêt du Trésor, d'en opérer le placement à la caisse des dépôts et consignations.

C'est dans ce but que la caisse a successivement réalisé des titres à 3, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0, pour un capital nominal de 9,210,550 francs, qui a produit net la somme de fr. 8,955,575 65 c, savoir :

	Capital nominal.		Produit net.
3 p. 0/0 fr.	1,178,000	»	976,572 50
4 p. 0/0	535,000	»	520,740 »
4 1/2 p. 0/0	7,497,550	»	7,458,463 15
TOTAL. fr.	9,210,550	»	8,955,575 65

Une partie de cette somme a été réappliquée à l'achat d'un capital de 580,000 francs, titres 3 p. 0/0.

L'autre partie, ainsi que l'excédant disponible au 31 décembre 1863, soit fr. 2,937,870 66 c, a été placée en bons du Trésor, sauf une somme de fr. 752,676 59 c, qui est restée disponible sur les dernières ventes.

Par suite de ces diverses opérations, le portefeuille de la caisse des dépôts se composait, au 1^{er} janvier dernier, des valeurs ci-après :

	Capital nominal.		Rente annuelle.
Dette 2 1/2 p. 0/0 fr.	211,005 08		5,275 12
— 4 p. 0/0 (bons du Trésor)	10,631,000	»	425,240 »
Emprunt 3 p. 0/0	3,105,000	»	93,150 »
— 4 p. 0/0	2,888,000	»	115,520 »
— 4 1/2 p. 0/0	5,806,750	»	261,303 75
ENSEMBLE. . . . fr.	22,641,755 08		900,488 87

Fonds spécial.

Le remploi en titres à 4 1/2 p. 0/0 du produit de titres à 3 et 4 p. 0/0 réalisés de 1856 à 1859, a donné à la caisse un excédant de revenu de fr. 7,125 66 c, qu'elle a été autorisée à accumuler en vue de couvrir les pertes éventuelles qu'elle pourrait éprouver si elle devait revendre, dans les moments défavorables, des valeurs de son portefeuille au-dessous du prix d'acquisition.

Les revenus ainsi réservés depuis l'année 1856, s'élevaient, au 31 décembre 1863, à fr.	155,538 45
Pendant l'année 1864, il a été attribué à ce fonds	13,178 16
	<hr/>
SOIT ENSEMBLE. fr.	146,716 61

Cette somme est représentée par des obligations de la dette belge à 4½ p. 0/0, au capital nominal de 134,500 francs, ayant coûté fr.	153,271 39
et par un bon du Trésor à 4 p. 0/0, au capital de	13,000 »
Il reste à appliquer	445 22
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. fr.	146,716 61

Indépendamment de cette réserve, le bilan fait ressortir une plus value de fr. 377,910 09 c^s, qu'on obtient par le rapprochement du prix d'achat des titres en portefeuille avec leur valeur, calculée au cours de la bourse du 31 décembre 1864.

La situation de la caisse des dépôts et consignations est donc satisfaisante.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations, et intérêts des fonds de dépôt.

Conformément à l'article 14 de la loi du 15 novembre 1847, la Caisse des dépôts et consignations a versé, en 1864, au profit du Budget des Voies et Moyens, une somme de fr. 722,672 97½

Mais le Trésor a payé :

1° Pour intérêts, à 4 p. 0/0, des cautionnements des comptables et de ceux des contribuables. fr.	555,659 48
2° Pour intérêts, à 3 p. 0/0, du chef des caution- nements d'adjudicataires, etc.	41,196 29
3° Pour intérêts, également à 3 p. 0/0, des consi- gnations de toute nature.	140,977 29
	<hr/>
	737,833 06

De sorte que, pour 1864, l'excédant de dépense est de fr. 15,160 08½

Depuis la réorganisation du service de la Caisse, en 1849, c'est la première année que la dépense excède la recette; mais la différence n'est qu'apparente : elle provient principalement de ce que des titres à 4½ p. 0/0, donnant un revenu *semestriel*, ont été remplacés par des bons du Trésor, dont les intérêts ne sont payés qu'une fois l'an.

En effet, les intérêts courus des bons du Trésor, au 1^{er} novembre 1864, époque à laquelle on eût versé les arrérages des rentes 4½, s'élèvent à fr. 166,804, somme supérieure de fr. 151,643 92 c^s à l'excédant de dépense qu'on vient de constater.

A cet exposé des faits administratifs, j'ai l'honneur Messieurs, de joindre deux états qui complètent les explications sur les opérations de l'année écoulée, et qui donnent la situation détaillée de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, au 1^{er} janvier 1865.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

OBSERVATIONS

de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement, sur le rapport annuel de M. le Ministre des Finances.

La Commission, ayant pris connaissance, dans sa séance du 31 mars 1865, du rapport de M. le Ministre des Finances, se plaît à reconnaître que ce document présente, avec exactitude et d'une manière concise et méthodique, la situation de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations à la date du 1^{er} janvier 1865, ainsi que les opérations effectuées pour le compte de ces caisses pendant l'année 1864.

Elle croit donc pouvoir se borner à rendre compte de la manière dont elle s'est acquittée des obligations que la loi du 15 novembre 1847 lui impose.

1^o La Commission a procédé, aux vérifications périodiques et semestrielles des valeurs acquises, d'une part, pour l'amortissement de la dette nationale, et, d'autre part, pour l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. Les écritures ont été reconnues en parfaite concordance avec les valeurs en caisse, en portefeuille, ou en cours de négociation;

2^o Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives rachetées pour l'amortissement de la dette ont été anéanties publiquement, sous les dates respectives des 17 février, 21 mai, 15 juillet et 24 novembre 1864, en présence d'un membre de la Commission, et en observant les formalités prescrites par la loi et l'arrêté d'exécution. Ces opérations ont été constatées par des procès-verbaux;

3^o La Commission, après avoir examiné les propositions suivantes qui lui avaient été soumises au nom de M. le Ministre de Finances, a cru devoir, eu égard aux avantages qu'elles offraient, les accueillir par un vote favorable : il s'agissait premièrement de remplacer par des bons du Trésor les obligations des diverses dettes, cédées en 1863 par la Caisse des dépôts et consignations à la Caisse d'amortissement; et en second lieu, de réaliser les obligations à 4 1/2 p. 0/0 appartenant à la Caisse des dépôts et de les remplacer également par des bons du Trésor;

4^o Comme précédemment, et pour se conformer à ce que prescrit l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, la Commission a arrêté, à la date du 31 décembre 1864, les livres de la comptabilité générale de la Trésorerie.

Enfin, elle a concouru, dans les limites de ses attributions, à l'exécution de diverses mesures administratives qui ont eu pour but de faciliter le service de l'amortissement.

Bruxelles, le 31 mars 1865.

La Commission :

TH. FALLON, *président.*

H. DE BROUCKERE, *Ministre d'État.*
FORTAMPS.

JACQ. VERREYT.

J.-D. T'KINT-VANDERKUN.

(10)

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

**SITUATION GÉNÉRALE
DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,**

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1864.

FONDS D'AMORTISSEMENT, EMPLOI DE CES FONDS

ET ENCAISSE DISPONIBLE.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						Total.
	4 p. % 1856.	5 p. % 1858.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % 1844.	4 1/2 p. % 1855.	4 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 crunt).	

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles résultant des engagements contractés par l'État	500,000	584,748	954,428 52	425,280	788,076 50	346,910	5,597,442 82
Intérêts produits pendant l'année 1864, par les capitaux amortis	678,240	1,005,969	1,577,996 74	588,755	495,216	79,744 50	4,225,811 24
	978,240	1,590,717	2,532,355 06	1,012,015	1,285,292 50	426,654 50	7,025,254 06
Dotations et intérêts des années antérieures	15,461,780	24,291,005 55	29,082,519 65	12,529,405 25	10,515,440 75	1,072,059	93,551,116 94
	16,440,020	25,882,620 55	51,414,854 60	15,541,420 25	11,796,742 25	2,098,715 50	100,974,571

EMPLOI ET ENCAISSE.

Coût des rachats effectués pour le compte de la Caisse, pendant l'année 1864	978,958 65	1,742,697 07	1,970,150 09	960,379 54	1,015,086 48	514,574 60	6,987,046 25
Coût des rachats effectués antérieurement	15,462,286 85	24,078,910 04	28,410,145 42	11,915,145 08	10,215,927 45	1,578,984 02	91,661,407 82
	16,440,545 48	25,821,616 11	50,580,295 51	12,875,524 42	11,229,015 91	1,893,558 62	98,640,554 05
Encaisse. { Soldes actifs	"	61,004 22	1,025,559 18	465,895 81	567,728 54	205,154 88	2,525,016 95
{ Solde passif	525 48	"	"	"	"	"	
	16,440,020	25,882,620 55	51,414,854 69	15,541,420 25	11,796,742 25	2,098,715 50	100,974,571

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						Total.
	4 p. 0/0 1856.	5 p. 0/0 1858.	4 1/2 p. 0/0 (conversion) 1844	4 1/2 p. 0/0 (emprunt) 1844	4 1/2 p. 0/0 1855.	4 1/2 p. 0/0 (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 remis).	
Titres rachetés pendant l'année 1864	992,000	2,102,000	1,967,000	952,000	1,007,000	512,000	7,552,000
Titres rachetés antérieurement	16,712,000	52,806,800	29,580,149 78	12,424,500	10,595,800	1,575,100	105,292,549 78
	17,704,000	54,908,800	31,547,149 78	15,376,500	11,400,800	1,887,100	110,624,549 78
Titres brûlés	17,200,000	54,004,800	31,195,149 78	15,551,500	11,520,800	1,877,100	108,929,549 78
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i>	504,000	904,000	152,000	45,000	80,000	10,000	1,695,000
	17,704,000	54,908,800	31,547,149 78 (a)	15,376,500 (b)	11,400,800 (a)	1,887,100 (a)	110,624,549 78 (c)

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1864.

CAPITAL NOMINAL.

1° Des titres émis	50,000,000	58,474,800	95,442,852	81,656,000	157,615,500	69,582,000	495,570,952
2° Des titres amortis	17,704,000	54,908,800	31,547,149 78	15,376,500	11,400,800	1,887,100	110,624,549 78
3° Des titres à amortir	12,296,000	25,566,000	64,095,682 22	71,279,500	146,214,500	67,494,900	584,946,582 22

(a) Le capital nominal des titres rachetés avant la conversion en 4 1/2 p. 0/0 des emprunts 5 p. 0/0 de 1851, 1852, 1840, 1842, 1848 et 1852, y compris celui qui a été racheté avec la réserve de fr. 3,985,776 27 c^s (art. 5 de la loi du 1^{er} décembre 1852), s'élevait à fr. 54,022,115 96

(b) La réduction de la dette flottante, au moyen du fonds d'amortissement de cet emprunt (loi du 22 mars 1844, art. 2, § 5) a été de 495,826 67

(c) Ce qui, avec la somme ci-dessus de 110,624,549 78

porte le capital amorti à la somme totale de fr. 145,740,290 41

Bruxelles, le 30 mars 1865.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,
agent comptable de la Caisse d'amortissement.*

S. MERCIER.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Trésor public S/C courant	fr. 22,684,069 76						
— S/C d'avances.	22,160,018 04						
							513,051 72
Caissier de l'Etat S/C courant.	fr. 179,577 10						
— S/C de cautionnements en fonds publics	11,665,400 »						
Divers	156 56						
Budget de la Dette publique. — Intérêts liquidés restant à payer	1,502 82						
Caisse d'amortissement	577,050 »						
Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations							
Fr. 5,806,750 » cap. nom. de titres à 4 1/2 %/100, val. au cours du jour (99.95) 5,771,958 54 et acq. pour 5,660,285 15							
211,005 08 — 2 1/2 %/100 — (38.90) 124,157 71 — 118,162 96							
5,105,000 » — 5 %/100 — (80.50) 2,497,025 48 — 2,444,481 59							
2,888,000 » — 4 %/100 — (96) 2,769,707 52 — 2,562,415 97							
10,651,000 » bons du trésor	10,651,000 »						10,651,000 »
	Fr. 21,795,829 25						21,416,541 45
Fonds nationaux de la réserve .							
Fr. 154,500 » cap nom. de titres à 4 1/2 %/100, val. au cours du jour (99.95) 155,695 68 et acquis pour 155,271 59							
15,000 » bons du trésor.	15,000 »						15,000 »
	Fr. 146,695 68						146,271 59
							Fr 54,499,110 84

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1864.

PASSIF.

		Inscrits fr. 13,526,809 40	
Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables.	{	Non inscrits 711,071 »	
		Sans intérêts 51,168 88	
			14,069,049 57
		Inscrits 1,050,869 55	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, agents commerciaux.	{	Non inscrits 40,721 86	
			1,691,591 21
Consignations de toute nature		fr. 6,920,829 18	
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer.		2,600 »	
Cautionnements en fonds publics	{	Contribuables, ancien service. fr. 260,000 »	
		Entrepreneurs, — . . . 2,660,100 »	
			2,920,100 »
Cautionnements en fonds publics et cautionnements provisoires en numéraire.	{	Contribuables, nouveau service . 192,500 »	
		Entrepreneurs — . . . 8,550,800 »	
			8,743,500 »
Mandats pour intérêts de cautionnements 5 % restant à payer			1,502 82
Budget des Voies et Moyens			5,421 65
Fonds spécial. (Réserve.)			146,716 61
			Fr. 54,499,110 84

*Dressé par le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,
agent comptable de la Caisse des dépôts et consignations,*

S. MERCIER.

Bruxelles, le 30 mars 1865.